

Etude sur la Gouvernance de l'Eau

Faisabilité d'un SAGE Adour aval

Priorisation des enjeux

Version 3

Extrait du document de travail du mois d'avril 2013
Validé en comité de pilotage le 26 avril 2013

Etude menée de mai 2012 à mai 2013
Dans le cadre du partenariat entre les collectivités



avec la participation financière de



Historique de travail sur le document

- **Version 1** : document de février 2013,
Version de travail du comité technique non présentée en comité de pilotage ;

- **Version 2** : document de mars 2013,
présenté en comité de pilotage le 28 mars 2013 ;
validé en comité de pilotage le 26 avril ;

- **Version 3** : document d'avril 2013,
➔ extrait de la partie « priorisation des enjeux » pour diffusion élargie

- Vers une version 4 en phase 2, selon le travail mené...

Le détail des modifications intégrées entre chaque version peut être expliqué par l'animatrice de la démarche.

Les enjeux de l'eau sur l'Adour aval

Le rapport d'étude synthétise un grand nombre d'informations sur la ressource en eau et les milieux aquatiques sur le territoire Adour aval. Cette information est rassemblée grâce à la participation et la contribution de beaucoup d'acteurs compétents du territoire (collectivités, syndicats, usagers, socio-professionnels, associations, Etat, etc.).

De ces informations et des retours de chaque acteur ou partenaire émergent des enjeux liés à l'eau sur l'Adour aval, qui sont proposés dans le même rapport d'étude.

Tous les enjeux sont importants et incontournables. Cependant, entreprendre de tous les traiter simultanément relève du défi. Il est plus raisonnable d'avancer pas à pas en se donnant les moyens collectifs adaptés, efficaces et soutenables par le territoire. Une priorisation des enjeux est donc nécessaire.

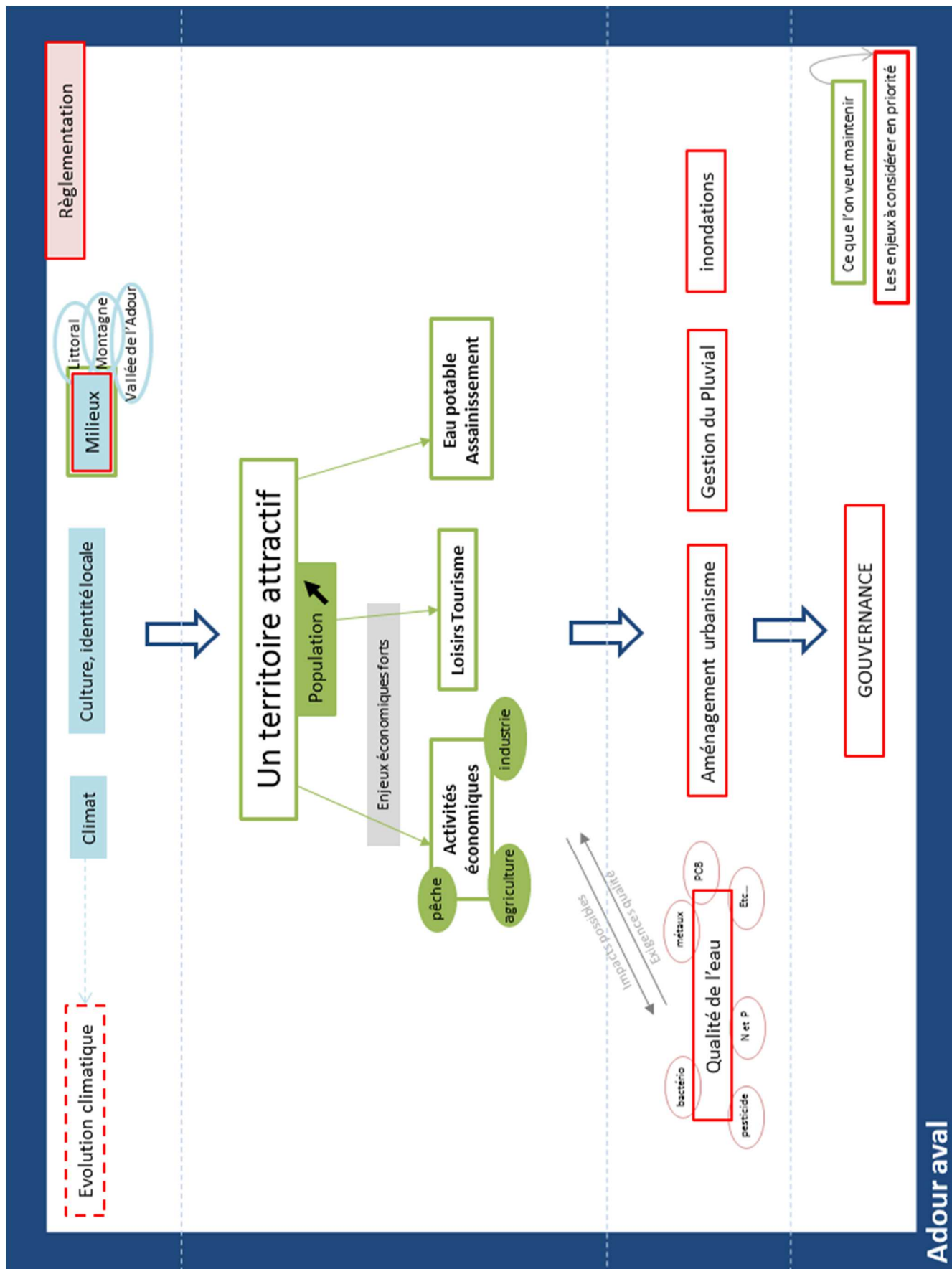
Le présent document propose une priorisation des enjeux avec une justification au regard de différents éléments et notamment au vu :

- de l'existence de conflits/problématiques identifiés,
- des exigences réglementaires en vigueur,
- de la possibilité de traiter ou pas d'une thématique avec un outil,
- de l'existence de maîtrise d'ouvrage déjà en place ou de solutions déjà disponibles,
- de l'urgence des situations à gérer,
- etc.

De plus, sont présentés pour chaque enjeu la plus-value qui existerait à mettre en place une démarche de gestion collective, les objectifs qui seraient recherchés et le périmètre qui serait pertinent pour traiter de l'enjeu en question.

Tous ces éléments d'information sont rassemblés dans le tableau récapitulatif en annexe.

Le schéma ci-dessous tente d'illustrer le territoire Adour aval, ses forces à préserver et ses enjeux de l'eau à considérer en priorité.



Nos enjeux en bref...

La **réglementation** en vigueur est fournie et évolue. Elle interpelle directement le territoire Adour aval. Son respect est incontournable et non négociable.

Le territoire attractif connaît une population permanente et saisonnière en augmentation régulière et continue. L'**aménagement du territoire** et l'urbanisme doivent en tenir compte : **vision prospective** pour les besoins en eau et en épuration (AEP, AC, ANC), gestion des **eaux pluviales**, et gestion cohérente et efficace du risque d'**inondation**...

Les activités existantes sur le territoire (activités économiques, loisirs, usages domestiques) représentent un réel enjeu économique et vital. Elles sont à la fois potentiellement impactantes sur l'eau et les milieux, mais aussi tributaires d'une qualité suffisante. La connaissance et le maintien de la **qualité de l'eau** est donc un enjeu essentiel pour le maintien des divers usages de l'eau.

Lié à cela, l'enjeu de **connaissance** des impacts des diverses activités (agriculture, industrie, artisanat, assainissement...) sur la qualité de l'eau et des milieux est majeur. Connaître c'est :

- mettre en place des actions efficaces : savoir où, sur quoi, et comment agir ;
- éviter ou résoudre les conflits d'usage : pérenniser l'ensemble des usages de manière harmonieuse ;
- mettre en exergue ce que le territoire reçoit et subit en provenance de zones d'influence.

Les **milieux** sont à la base de la qualité de nos paysages, de notre biodiversité et de nos cultures et patrimoines locaux qui font l'attractivité du territoire. Sur l'Adour aval, sont en particulier remarquables les milieux aquatiques tels que fleuve, cours d'eau, zones humides, Barthes, littoral... Les thématiques prioritaires sont la gestion globale et cohérente des cours d'eau, la connaissance et la préservation des zones humides, la continuité écologique (connectivité latérale, lien lits mineur/majeur).

Tout cela s'inscrit dans un contexte de changement climatique qui est une tendance lourde incontournable, qui se fait déjà ressentir sur le territoire (évolution du régime des pluies).

La gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques nécessite une réflexion à une échelle différente des périmètres administratifs habituels. La mise en place d'une **gouvernance** adaptée, le maintien d'un « parlement de l'eau » sont nécessaires pour dialoguer, mutualiser, optimiser, renforcer la solidarité, mettre en cohérence... et décider ensemble.

Cet enjeu de gouvernance représente aujourd'hui un socle nécessaire et incontournable, préalable à toute démarche collective à mener à une échelle élargie.

